




Direction

A black and white portrait of André Caillé, a middle-aged man with short hair, smiling broadly. He is wearing a light-colored shirt and has his right hand raised to his forehead, with his index finger pointing upwards.


André Caillé
Président-
directeur général

A black and white portrait of Marie-José Nadeau, a woman with short blonde hair, smiling. She is wearing a dark top and a pearl necklace.


Marie-José Nadeau
Vice-présidente exécutive
aux affaires corporatives
et secrétaire générale

A black and white portrait of Daniel Leclair, a man with glasses, smiling. He is wearing a dark suit jacket and a white shirt.

Daniel Leclair
Vice-président aux
finances et chef des
services financiers

A black and white portrait of Maurice Charlebois, a man with dark hair, smiling. He is wearing a dark suit jacket and a white shirt, with his hand resting on his chin.

Maurice Charlebois
Vice-président
exécutif aux
ressources humaines
et aux services
partagés

A black and white portrait of Roger Lanoue, a man with dark hair, smiling. He is wearing a light-colored shirt.

Roger Lanoue
Vice-président à la
recherche et à la
planification stratégique

Conseil d'administration

Jacques Laurent ^{a, b, c, d, e, f, g, h, i}
Avocat
Président du Conseil
d'administration, Hydro-Québec

Pierre Bourgie ^{a, e, f, g}
Vice-président du Conseil
d'administration, Hydro-Québec
Président et chef de la Direction,
Société financière Bourgie 1996 inc.

Michel Boivin
Sous-ministre des Ressources naturelles,
gouvernement du Québec

Joseph Benarrosh ^f
Président, JJDS Capital inc.

Daniel Boulard ^{e, j}
Associé, Martin, Boulard
et Associés, CA

Andrée Corriveau ⁱ
Présidente directrice-générale,
CFI – Centre Financier International

Alain Forand ^{d, f}
Major général (retraité), Forces canadiennes,
ministère de la Défense nationale

Bernard Gaudreault ^{b, j}
Président-directeur général,
Phil Gaudreault et fils ltée

Pierre Grand'Maison ^{a, b, d, j}
Président-directeur général,
Thermoplast inc.

Régis Labeaume ^{h, i}
Chargé de mission,
Québec – Cité de l'optique

Yvon Lamontagne ^{a, e, g, j}
Chargé de mission auprès du président,
AXA Canada

André Caillé ^{a, b, c, d, e, f, g, h, i}
Président-directeur général, Hydro-Québec

Paul Larocque ^{a, g}
Notaire
Maire, Bois-des-Filion
Président, Infrastructures Transport

Sophie Martin ^{d, h, i}
Avocate, Desjardins Ducharme Stein Monast

Claude Munger ^c
Administrateur

Michel Noël de Tilly ^{a, b, c, j}
Secrétaire général associé, ministère
du Conseil exécutif, gouvernement du Québec

Serge Racine ^h
Président du Conseil
et chef de la Direction, Shermag inc.

Louise Roy ^c
Présidente, Institut de gestion participative
Présidente, L.R. Services-conseils en
environnement et communautés
Membre du Comité aviseur canadien
sur l'entente de coopération environnementale
Canada – USA – Mexique

Comités du Conseil
d'administration

- a* Comité exécutif
- b* Comité Distribution
- c* Comité d'environnement et de responsabilité sociale
- d* Comité d'éthique et de régie d'entreprise
- e* Comité des finances
- f* Comité de gestion de la caisse de retraite
- g* Comité Production
- h* Comité des ressources humaines
- i* Comité Transport
- j* Comité de vérification

Régie d'entreprise

Le Conseil d'administration d'Hydro-Québec a le souci de maintenir les plus hauts standards en matière de régie d'entreprise. Il souscrit donc entièrement aux lignes directrices établies par les Bourses canadiennes en ce qui concerne la régie d'entreprise, même si, sur le plan juridique, Hydro-Québec n'a pas à s'y soumettre puisqu'elle n'est pas cotée en Bourse.

Mandat

Le Conseil administre les affaires de l'entreprise conformément à la *Loi sur Hydro-Québec*, à la *Loi sur les compagnies* et aux politiques énergétiques du gouvernement du Québec. Ses fonctions les plus importantes concernent l'analyse et l'adoption du Plan stratégique, qui contient les grandes orientations de l'entreprise, et du Plan d'affaires annuel, qui présente les budgets d'investissement et d'exploitation ainsi que les objectifs annuels de performance des membres de la Direction. Elles concernent également la revue mensuelle des résultats financiers et la revue quadrimestrielle des résultats de gestion, l'évaluation annuelle de la gestion intégrée des risques d'affaires ainsi que la sélection et l'évaluation des membres de la Haute direction. Le Conseil reçoit et analyse régulièrement les rapports d'activité, les résultats financiers et les rapports de reddition de comptes des filiales.

Indépendance

Le Conseil est composé d'une majorité de personnes provenant de l'extérieur de l'entreprise. Un seul administrateur est membre de la Haute direction, soit le président-directeur général. Le Conseil veille à respecter en tout temps les règles énoncées dans le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants d'Hydro-Québec*, qui découlent de l'application du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

Information

Chaque administrateur se voit offrir une séance d'information complète sur le secteur de l'énergie, le contexte d'affaires et les principales activités d'Hydro-Québec. Il reçoit aussi un guide de l'administrateur précisant le contexte technique, commercial et réglementaire de l'entreprise ainsi que les rôles et les responsabilités d'un membre du Conseil.

Fonctionnement

Le Conseil met à contribution l'expertise et l'expérience de ses membres, qui œuvrent au sein de dix comités : le Comité exécutif, le Comité Distribution, le Comité d'environnement et de responsabilité sociale, le Comité d'éthique et de régie d'entreprise, le Comité des finances, le Comité de gestion de la caisse de retraite, le Comité Production, le Comité des ressources humaines, le Comité Transport et le Comité de vérification. À la suite de la tenue d'une réunion d'un comité, un rapport du président de ce comité est présenté à la réunion suivante du Conseil. L'évaluation de la performance et du fonctionnement du Conseil est confiée au Comité d'éthique et de régie d'entreprise. Le Comité exécutif peut exercer les pouvoirs du Conseil, sauf ceux qui lui sont réservés par la loi.

Accès à l'information et confidentialité

Hydro-Québec prend les mesures nécessaires pour garantir à ses clients, à ses fournisseurs et à son personnel la confidentialité des renseignements personnels qu'elle détient, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. En 2002, l'entreprise a poursuivi la mise en œuvre du plan d'action intitulé *Protection des renseignements personnels*, élaboré en 2001. Les déclarations de fichiers de renseignements nominatifs ont été mises à jour de concert avec les unités concernées. Elles ont ensuite été transmises à la Commission d'accès à l'information comme le prescrit la loi. Par ailleurs, les nouveaux gestionnaires ont reçu une formation sur la protection des renseignements personnels. Enfin, une nouvelle directive d'entreprise concernant le processus de destruction des données nominatives contenues dans les équipements informatiques désuets a été adoptée à l'automne 2002.

Au cours de l'année écoulée, Hydro-Québec a publié un guide intitulé *L'accès aux documents et la protection des renseignements personnels : un juste équilibre*. Cette publication explique les grandes lignes de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et elle donne des indications pratiques quant à son application à Hydro-Québec. Ce guide a été diffusé à l'ensemble du personnel et il est également remis aux nouveaux employés.

Séparation fonctionnelle

La Société a également publié un feuillet intitulé *La séparation fonctionnelle – Faire des affaires équitablement avec les autres et entre nous*. Ce document explique au personnel qu'il doit observer, dans la conduite des affaires de l'entreprise, les mêmes règles d'éthique avec certaines unités administratives qui sont touchées par l'ouverture du marché de gros qu'avec l'externe.

Loi Sarbanes-Oxley

Le Comité de vérification du Conseil d'administration a demandé à la Direction d'examiner les dispositions de la *Loi Sarbanes-Oxley*, promulguée par les législateurs américains le 30 juillet 2002. Bien qu'elle ne soit pas assujettie à cette loi, qui établit de nouvelles normes en matière de régie d'entreprise, Hydro-Québec doit décider des meilleures pratiques à adopter, compte tenu de ses activités financières aux États-Unis.

Encadrements linguistiques

Au cours de l'année, Hydro-Québec a poursuivi ses efforts d'amélioration de la qualité de la langue française dans l'entreprise. Une dizaine de cours de perfectionnement ont été proposés au personnel : grammaire, correspondance commerciale, rédaction de rapports, etc. ; près de 650 personnes se sont inscrites aux 62 sessions qui ont été données. En matière de terminologie, cinq bulletins ont été diffusés dans l'intranet, et une partie des définitions contenues dans le *Glossaire des termes de l'exploitation des réseaux interconnectés*, norme d'exploitation en usage à Hydro-Québec TransÉnergie, ont été révisées. Enfin, diverses activités de promotion et de sensibilisation ont été organisées à l'interne pour souligner la Semaine du français et de la francophonie.

Le Comité linguistique permanent d'Hydro-Québec a déposé à l'Office québécois de la langue française le bilan annuel de l'application dans l'entreprise de la Politique gouvernementale d'utilisation du français dans les technologies de l'information.

Rapport d'activité du Conseil d'administration et de ses comités

Le Conseil d'administration d'Hydro-Québec est composé d'au plus seize membres nommés par le gouvernement du Québec pour une période n'excédant pas cinq ans, de même que du président-directeur général, nommé par le Conseil avec l'approbation du gouvernement. Le sous-ministre des Ressources naturelles est membre d'office du Conseil, mais sans droit de vote.

Le Conseil d'administration a tenu treize réunions en 2002. Le taux de participation à ces réunions a été d'environ 82 %. Le Comité exécutif a tenu sept réunions, et les autres comités se sont réunis 57 fois.

Le Conseil a autorisé la création du Groupe des ressources humaines et des services partagés et il a procédé à une refonte de son mode de fonctionnement et de ses comités (création du Comité Production et du Comité Transport). Il a approuvé des ententes conclues avec les Cris de la Baie-James concernant la réalisation du projet de construction de l'aménagement de l'Eastmain-1 et du projet de construction de la centrale de l'Eastmain-1-A et de la dérivation partielle de la rivière Rupert. Il a autorisé l'achat d'au moins 1 000 MW d'énergie éolienne sur un horizon de dix ans. Il a aussi permis à la Société de se lancer dans l'exploration pétrolière et gazière en Gaspésie ainsi que dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent et d'y investir les sommes requises. Enfin, le Conseil a approuvé un cadre de gestion des risques financiers et suivi régulièrement les activités de courtage sur les marchés externes.

Comité Distribution

Le Comité Distribution a pour mandat de conseiller le Conseil d'administration ou le Comité exécutif dans les dossiers d'Hydro-Québec Distribution relatifs à l'approvisionnement des consommateurs québécois en électricité, notamment le plan d'approvisionnement, la procédure d'appel d'offres et d'attribution des contrats d'approvisionnement, le *Code d'éthique sur la gestion des appels d'offres*, les appels d'offres et les fournisseurs retenus.

En 2002, le comité a accordé une attention particulière aux soumissions retenues à la suite de l'appel d'offres en vue de l'achat de 1 200 MW pour répondre aux besoins à long terme de la clientèle québécoise, ainsi qu'au projet Système d'information clientèle, portant sur la transformation des pratiques commerciales et des processus d'affaires de la Vice-présidence aux ventes et aux services à la clientèle.

Comité d'environnement et de responsabilité sociale

Le Comité d'environnement et de responsabilité sociale donne des avis en matière de gestion environnementale, de santé et de sécurité du public, de relations avec les communautés, de responsabilité sociale et d'image de marque. Le comité est saisi de tout rapport ou avis d'infraction portant sur un incident environnemental.

Au cours de l'année, le comité a pris connaissance des études environnementales relatives à divers projets hydroélectriques ainsi que du rapport sur le suivi de l'implantation de la norme ISO 14001 à Hydro-Québec Production. Il s'est penché sur la synthèse des inspections environnementales effectuées en 2001 et sur les résultats du programme d'inspections sommaires de 2001, réalisé dans le cadre du volet Sécurité du public de la politique Notre environnement. Il a examiné le rapport sur l'environnement pour la période de janvier à juin 2002, destiné au Conseil d'administration, ainsi que le plan de communication environnementale 2001, et il a passé en revue les activités réalisées en 2001 par la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement ainsi que les projets mis de l'avant par la Fondation en 2002. Il a aussi passé en revue le bilan des dons et commandites et le rapport sur les chaires de recherche que l'entreprise a soutenues en 2001.

Comité d'éthique et de régie d'entreprise

Le Comité d'éthique et de régie d'entreprise veille à ce qu'Hydro-Québec soit gérée en conformité avec les normes les plus rigoureuses en matière d'éthique et de régie d'entreprise, conformément aux exigences de la loi et des règlements qui la régissent. Le comité donne également des avis sur l'application et le suivi du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants d'Hydro-Québec*. Il fait des recommandations sur les règles applicables aux affaires de l'entreprise.

En 2002, le comité a analysé des rapports de reddition de comptes sur l'application des politiques de l'entreprise, particulièrement les dispositions de la politique Notre régie d'entreprise relatives à l'éthique et à la langue de travail et de communication. Le comité s'est notamment intéressé aux cas d'application des règles d'éthique. Il a également analysé les actions entreprises en 2002 relativement à l'application de la *Charte de la langue française*. Le comité s'est aussi penché sur la politique Nos acquisitions de biens meubles et de services, qui comporte quatre grandes orientations : la sécurité d'approvisionnement, la qualité, l'efficacité du processus d'acquisition et les retombées économiques.

Comité des finances

Le rôle du Comité des finances consiste à donner des avis au Conseil d'administration en matière de finances, notamment sur le financement, la gestion des fonds de l'entreprise, les assurances, les affaires bancaires, le Plan d'affaires et le budget annuel qui en découle, ainsi que sur la gestion des risques financiers et la gestion intégrée des risques d'affaires.

Au cours de l'année 2002, la gestion des risques a occupé une place importante dans les travaux du comité. Celui-ci a assuré le suivi des principaux risques quantifiables pour l'entreprise. Le comité s'est également intéressé aux cautionnements versés par Hydro-Québec et par ses filiales. De plus, il a examiné la reddition de comptes annuelle sur l'application de la politique Nos actifs.

Comité de gestion de la caisse de retraite

Le Comité de gestion de la caisse de retraite a pour mandat de donner des avis au Conseil d'administration en ce qui a trait à la gestion et au rendement des placements, ainsi qu'à l'évaluation des gestionnaires de portefeuille. Il donne aussi son avis sur la gestion du régime de retraite, y compris l'évolution de son passif.

Au cours de l'année, le comité a recommandé au Conseil d'administration la mise à jour de la Politique de gestion des placements de la caisse de retraite afin d'adapter certaines modalités d'application au contexte actuel. Il a aussi rendu compte du suivi de la transition de l'ancien portefeuille de référence au nouveau.

Le comité s'est notamment penché sur l'évaluation du rendement du portefeuille de la caisse de retraite et des gestionnaires de portefeuille spécialisés.

Comité Production

Le Comité Production a été créé le 28 mai 2002. Il a pour mandat de conseiller le Conseil d'administration ou le Comité exécutif dans les dossiers d'Hydro-Québec Production relatifs à toute soumission présentée par Hydro-Québec Production à Hydro-Québec Distribution en réponse à un appel d'offres lancé par cette dernière. Il intervient aussi dans les dossiers d'investissement à l'international et dans les dossiers relatifs aux filiales dans le domaine de la production.

Au cours de l'année, le comité s'est particulièrement intéressé à la soumission présentée par Hydro-Québec Production en réponse à l'appel d'offres lancé par Hydro-Québec Distribution pour satisfaire les besoins québécois en électricité.

Comité des ressources humaines

Le Comité des ressources humaines a pour mandat principal de donner son avis au Conseil d'administration sur divers sujets : recrutement, rémunération globale, formation et relève du personnel, y compris le recrutement, la nomination, l'évaluation et la rémunération du président-directeur général et des cadres supérieurs.

En 2002, le comité s'est penché sur l'application dans l'entreprise de la politique Nos ressources humaines et il a examiné le bilan du *Plan corporatif de soutien à la relève 2001-2006*. Il s'est également intéressé au renouvellement de la convention collective des spécialistes d'Hydro-Québec ainsi qu'aux orientations retenues pour 2003 concernant les négociations avec les principaux syndicats de l'entreprise. Le comité a aussi analysé certains aspects de la rémunération du président-directeur général, des cadres supérieurs et de l'ensemble des employés en fonction des objectifs de rendement établis pour l'entreprise.

Comité Transport

Le Comité Transport, créé le 8 novembre 2002, a pour mandat de conseiller le Conseil d'administration ou le Comité exécutif dans les dossiers d'Hydro-Québec TransÉnergie devant être soumis à la Régie de l'énergie, ainsi que dans les dossiers liés à l'investissement à l'international et aux filiales dans le domaine du transport.

En 2002, le comité a notamment examiné les investissements requis pour le projet de construction et d'exploitation d'une ligne marchande de transport qui reliera le Connecticut et Long Island aux États-Unis (projet Cross Sound Cable), de même que l'acquisition par HQI Transelec Chile S.A. d'actifs de transport dans le Sistema Interconectado del Norte Grande (SING) au Chili.

Comité de vérification

Le Comité de vérification a pour mandat principal d'assurer le Conseil d'administration de la conformité des états financiers à la situation financière de l'entreprise, de la suffisance et de l'efficacité des contrôles internes ainsi que de l'application de mécanismes adéquats pour déterminer et gérer les risques internes et externes importants auxquels l'entreprise fait face. Le comité prend connaissance des rapports de vérification interne et des plans d'action qui en découlent.

Au cours de l'année 2002, le comité a poursuivi son analyse du dossier du vol d'énergie. Il s'est intéressé au projet Système d'information clientèle d'Hydro-Québec Distribution et il a accordé une attention particulière à l'avancement du projet de sécurisation des applications stratégiques. De plus, il a pris connaissance de la *Loi Sarbanes-Oxley*, promulguée aux États-Unis en juillet 2002, et de ses répercussions sur Hydro-Québec.

Le comité a aussi examiné plusieurs plans d'action, notamment ceux qui sont liés au programme de mise en conformité et d'automatisation du réseau souterrain de l'île de Montréal, à la maintenance préventive du réseau de distribution, à la gestion des risques financiers et à la destruction des renseignements nominatifs contenus dans les équipements informatiques désuets.